

Séance du 22 avril 2026
Délibération N° 53 -2026

En exercice : 24

Présents : 22

Date de la convocation : 16 avril 2026

L'An deux mil vingt-six, le vingt-deux avril le Conseil Syndical du Syrenor, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Laurent PRIZÉ, Président.

PRESENTS : TITULAIRES : M. L. PRIZÉ Mme M. DENIS M. B. CHAUVIN M. P. ROUAULT M. P. LE MEUT	M. H. LHERMITTE M. G. CRESPIEN M. H. DEPOUEZ M. P. LE GALL M. D. SCHLAGDENHAUFFEN	M. B. GUITTON M. P. SICOT Mme K. BOISNARD M. A. LE FRÊCHE M. R. LEMARCHAND	Mme G. GASTÉ M. T. RENOUX Mme E. MONTESINOS M. S. LEJOP Mme M.F. LAHAYE
SUPPEANTS : M. J BAUDY M. A. CANTIN M. R. LEMARCHAND			
EXCUSES : TITULAIRES : M. M. FORTIER M.T. LESAULNIER M. D. PERRIN Mme N. LEFBVRE-BERTIN Mme A. BRUN			

DESIGNATION DES REPRESENTANTS AU COMITE SOCIAL TERRITORIAL (CST)

Monsieur le Président rappelle que par délibération n° 49-2022 du 31 mai 2022, le Comité Syndical a créé un Comité Social Territorial Local, et a fixé le nombre de représentants titulaires par collèges.

Il est nécessaire de désigner 3 représentants titulaires et 3 représentants suppléants de la collectivité au sein du CST.

Monsieur le Président demande qu'il soit procédé à l'élection des représentants titulaires

- propose la candidature de :
 - Monsieur Hervé LHERMITTE
 - Madame Karine BOISNARD
 - Madame Christèle GASTÉ
- demande s'il y a d'autres candidats : aucun autre candidat ne se déclare

Monsieur le Président demande qu'il soit procédé à l'élection des représentants suppléants

- propose la candidature de :
 - Monsieur Philippe SICOT
 - Monsieur Régis LEMARCHAND
 - Madame Isabelle BENDJAMAA
- demande s'il y a d'autres candidats : aucun autre candidat ne se déclare

Après en avoir délibéré, les membres du Comité Syndical, **à la majorité absolue** (3 abstentions : M. LE MEUT, M. D. SCHLAGDENHAUFFEN et Mme M-F LAHAYE), désignent :

- Monsieur Hervé LHERMITTE, Madame Karine BOISNARD, Madame Christèle GASTÉ représentants titulaires au CST
- Monsieur Philippe SICOT, Monsieur Régis LEMARCHAND et Madame Isabelle BENDJAMAA représentants suppléants au CST.

Délibération certifiée exécutoire, compte tenu de :
sa réception en Préfecture le2026,
sa publication le2026,
sa notification le2026.
Le Président

Le registre dûment signé
Pour extrait conforme
Le Président

